

I – LE GOUVERNEMENT DES HOMMES

I

Présence de la Bible dans les Règles et Coutumiers

Saint Cuthbert, qui fut moine à Melrose, au VII^e siècle, puis évêque de Lindisfarne, déclarait, quelques jours avant le décès du prieur Boisile : « J'ai un *codex* de l'Évangile selon saint Jean; il est composé de sept cahiers; chaque jour, nous pourrons, avec l'aide de Dieu, en lire un et l'étudier entre nous »¹. Quant à Benoît, moine à Cluny, Pierre le Vénéral nous le décrit portant toujours sur lui un psautier glosé afin de réciter les psaumes avec plus de dévotion et d'attention, de sorte que si le sens d'un passage lui échappait, il pouvait jeter un coup d'œil rapide sur la glose². Au cœur de ces deux anecdotes se profile un personnage : le moine, face à un livre : la Bible, maintes fois répertoriée dans les catalogues des bibliothèques monastiques et maintes fois citée dans les règles monastiques.

A priori, on serait tenté de qualifier d'évidentes ces relations entre le « Livre » et le monde des abbayes. Pourquoi s'étonner qu'un moine lise la Bible, quand la littérature hagiographique et les règles monastiques présentent la vocation comme une réponse à l'appel évangélique : « Va, vends ce que tu as... et suis-moi » (Mat. 19, 21) ?

Mais, à considérer la richesse de la Bible, qui est à la fois un livre de morale, un recueil d'histoires et aussi une galerie de personnages parfois hauts en couleurs, à considérer aussi la variété des familles monastiques : Bénédictins, Chartreux, Cisterciens... sans oublier les

1. *Vita Cuthberti*, chap. 3 (AS, Mars, III, p. 102).

2. *De miraculis* I, 20 (PL, 189, 886).

ermites et les reclus, l'évidence des premières réflexions cède rapidement la place à de multiples questions.

Certes, les règles monastiques citent la Bible ! Mais s'agit-il de toute la Bible ? Certains livres n'ont-ils pas été privilégiés ?

Bien sûr, les livres bibliques offrent aux moines de nombreux modèles à imiter. Mais des figures n'ont-elles pas été valorisées par rapport à d'autres ?

Enfin, par-delà les textes normatifs et leurs références scripturaires, qu'en est-il de la vie quotidienne ? Le moine lit la Bible, l'entend proclamer à l'église; inspire-t-elle les habitudes de sa vie de tous les jours ?

La lecture des règles monastiques, l'étude des coutumiers et de certains traités concernant les moines et leurs coutumes permettront d'apporter quelques réponses à ces trois types de questions.

« Comme le dit l'Écriture », « le Seigneur nous avertit en disant... », « comme le déclare le Prophète », « l'Écriture sainte nous recommande... », ces formules émaillent chaque paragraphe — ou presque — des règles monastiques, telle par exemple la *Regula Solitiorum* de Grimlaïc, composée au IX^e siècle pour des reclus³. Elles introduisent les citations bibliques qui semblent ainsi interpeller le lecteur de manière vivante. Dans son Prologue, le même Grimlaïc justifiait ce fréquent recours aux saintes Écritures à l'aide du verset johannique (7, 18) : « Celui qui parle de lui-même cherche sa propre gloire. » C'est donc l'étude de ces citations bibliques qui va maintenant retenir notre attention.

Cette démarche, cependant, exige une remarque préalable : s'il est vrai que la Bible est souvent la source littéraire la plus fréquemment citée dans les textes normatifs, il n'en reste pas moins que les *Sancti Patres* font souvent bonne figure aux côtés du livre saint. Ainsi, dans la *Regula Solitiorum*, la Bible, qui est citée 252 fois, devance de peu les Pères de l'Église qui totalisent 248 citations et allusions, avec au premier rang saint Benoît, suivi d'Isidore de Séville, des *exempla* des *Vitae Patrum*, de Basile, de Grégoire, qui précèdent largement Jérôme, Julien Pomère, Augustin... D'ailleurs, l'auteur présente son œuvre comme un florilège composé « à partir des sentences des Pères orthodoxes et de leurs divers exemples ». Pareillement, Chrodegang fait de multiples emprunts à la Règle de saint Benoît et à la législation canonique antérieure⁴. Et, au XIII^e siècle, Bernard du Mont-Cassin rappelle que les novices doivent savoir par cœur le psautier et la Règle de saint Benoît⁵.

3. *PL*, 103, 573-664, en attendant l'édition qui doit paraître dans « Sources chrétiennes ».

4. G. HOCQUARD, « La Règle de saint Chrodegang », dans *Colloque saint Chrodegang*, Metz, 1967, pp. 73-75.

5. Dom U. BERLIÈRE, *L'ascèse bénédictine*, Maredsous, 1929, p. 13.